



Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil
 625, rue Chicoine, bur. 300, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9J3
 Téléphone : 450-455-6651 - Fax : 450-455-0083 - courriel : serve@videotron.ca - www.servaudreuil.net

Mot de la présidente

**PROCHAINE NÉGOCIATION NATIONALE,
 est-il trop tôt pour en parler ?**

Pour la CSQ, la négociation de 2015 est débutée. En effet, lors du Conseil général des négociations, nous avons débuté des discussions sur le type de ronde de négociation que nous voudrions entamer.

Désirons-nous le même modèle de négociation? Une négociation ciblée, contenant peu de demandes dans un cadre stratégique, courte dans le temps?

Qu'en sera-t-il de la mobilisation des membres? Comment sont-ils prêts à s'impliquer? Comment les mobiliser?

Qui sera au pouvoir? Et l'opinion publique dans tout ça!

Nous avons donc beaucoup de travail en perspective dans cette phase de pré-négociation.

Lors de ma tournée des établissements, je désire discuter avec les membres de leur militantisme afin de comprendre leur degré de participation aux actions de mobilisation. C'est donc un rendez-vous auquel je vous convie. J'aimerais bien avoir l'opinion des membres actifs mais aussi de ceux qui sont non participants aux activités syndicales. Ces derniers sauront certainement me donner des pistes pour favoriser leur participation, pour développer leur lien d'appartenance à leur organisation syndicale, et aussi pour me proposer des façons de les informer et de leur communiquer l'information en phase de négociation.

Au plaisir de vous rencontrer.

Véronique Lefebvre, présidente

Un dîner à 6\$ et votre participation à une bonne cause...

Ça vous intéresse ?

DÎNER-SPAGHETTI
 Vendredi, 15 mars 2013

De 11 h à 14 h

À l'Omni-Centre de Pimcourt

375, boul. Cardinal-Léger

(Adulte 12\$ - enfant 7\$)



DANS CE NUMÉRO :

➤ L'avenir de la CSQ et du SISP	2
➤ Assurances SSQ: Conditions de renouvellement pour 2012-2013	2
➤ EVB: 3 concours et une offre	3
➤ Collectif 8 mars	4
➤ Journées de maladie non monnayables 1 fois en carrière	4

Afin de vous encourager à participer au dîner-spaghetti du Centre de femmes la Moisson le **15 mars**, l'exécutif du SERV défrayera 50% du coût du repas. Pour le remboursement, veuillez présenter votre billet à Céline Durand qui sera présente au dîner entre 11h30 et 13h30.

LE CENTRE DE FEMMES LA MOISSON C'EST...

- ◆ Une porte ouverte à toutes les femmes;
- ◆ Un lieu d'échange, de partage et de croissance ;
- ◆ Une approche qui vise le respect de la personne et son rythme;
- ◆ Une ressource qui fait la prévention, la sensibilisation et le dépistage de la problématique de la violence dans sa communauté.
- ◆ Une ressource qui offre un service d'écoute téléphonique, de relation d'aide individuelle, des groupes de soutien et de croissance personnelle ainsi que des ateliers, des conférences, des cafés-rencontres, l'accompagnement lors de démarches légales, etc.

 **Le Centre se situe au 321, Grand boulevard à l'Île-Perrot (514-453-1112)**



L'avenir de la CSQ et du SISP

Lors du Conseil général de décembre, une forte majorité des syndicats a voté pour poursuivre la réflexion sur la création d'une nouvelle organisation syndicale.

Voici les résolutions prises suite aux résultats de la réflexion avec les membres.

19.1. Le Conseil général autorise le Conseil exécutif à poursuivre les réflexions avec les organisations membres du SISP sur la base du plan de travail prévue au Protocole d'engagement des organisations syndicales membres du SISP dans la démarche visant la création d'une nouvelle organisation syndicale.

19.2. Le Conseil général réitère le fait que les affiliés soient associés aux différentes étapes de la démarche d'exploration pouvant mener à la création d'une nouvelle organisation syndicale regroupant les travailleuses et les travailleurs des services publics, organisation qui a comme préoccupation de préserver l'identité professionnelle de chacune de ses composantes ; que la décision finale revienne aux membres, le cas échéant ; et que la CSQ, à cette fin, prépare et diffuse la documentation nécessaire aux affiliés.

Soyez assurés que le SERV poursuivra la réflexion en vous associant à ce processus comme nous l'avons fait depuis le début du processus.

Véronique Lefebvre, présidente



CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT POUR 2013



La CSQ a renégocié les conditions de renouvellement de nos contrats d'assurance avec la SSQ.

Pour 2013, la négociation a été difficile, vu de nombreux facteurs extérieurs qui ont joué un rôle majeur dans la détérioration de la situation financière des régimes d'assurance maladie et d'assurance salaire longue durée.

L'assureur demandait une hausse globale de 19,3 % en assurance maladie et de 31,1 % en assurance-salaire longue durée.

Suite aux débats difficiles en Conseil général d'octobre et de décembre 2012, il a été résolu :

- ◆ Que les hausses de primes soient réduites, en ne touchant que légèrement les protections offertes aux membres.
- ◆ Que la CSQ lance une campagne d'information pour renseigner les membres sur les régimes collectifs d'assurances.
- ◆ Qu'un document comparatif concernant les régimes collectifs soit préparé et présenté en mai 2013.

LE RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE :

Les primes de ce régime augmentent de 11,25 % avec les mêmes protections, mais avec cette nouvelle mesure :

- ◆ Les médicaments sont remboursés à 80 % SAUF que le remboursement baisse à 68 % pour des médicaments innovateurs qui peuvent être remplacés par des médicaments génériques (la copie du médicament d'origine), s'il n'y a pas de contre-indication médicale.

Pourquoi cette mesure? Parce que le coût des médicaments génériques est beaucoup moins élevé que celui des médicaments innovateurs. Ce sera la responsabilité de chaque membre de demander à son médecin de lui prescrire un médicament générique, si il est disponible.

LE RÉGIME D'ASSURANCE SALAIRE LONGUE DURÉE: La prime augmente de 13,2 % et ce régime ne comporte aucun changement.

LE RÉGIME D'ASSURANCE VIE: Les primes de ce régime diminuent de 6,3 %.



Le tableau des nouvelles primes a été publié dans L'Informel de novembre 2012

Céline Durand, vice-présidente



TROIS CONCOURS ET UNE OFFRE S'ADRESSANT AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU QUÉBEC



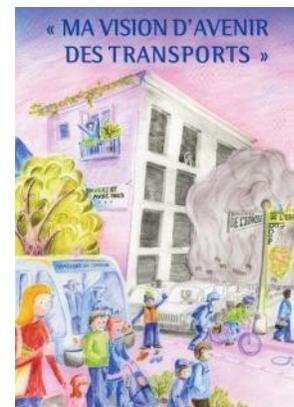
CONCOURS DE DESSIN

➤ *Ma vision d'avenir des transports*

Le projet *Un transport pour mieux vivre* a été mis sur pied dans le but de stimuler la réflexion et favoriser l'engagement des jeunes d'aujourd'hui face aux défis que posent les transports. Le projet vise à leur laisser la parole quant aux solutions d'avenir, en matière d'alternatives à l'auto en solo.

Faites participer vos élèves au [concours de dessin *Ma vision d'avenir des transports*](#) d'ici le **15 février 2013**. Vos élèves courent la chance de gagner une trottinette et de voir leurs dessins affichés dans plus de 1300 autobus de ville !

Le projet vise à leur laisser la parole quant aux solutions d'avenir, en matière d'alternatives à l'auto en solo.



➤ *Montrez-nous votre vision du Saint-Laurent*

Après avoir approfondi leurs connaissances du fleuve Saint-Laurent grâce à la trousse pédagogique, les élèves sont invités à transmettre leur vision du fleuve à travers les arts; par le dessin. Ils pourront s'inspirer des différentes thématiques explorées par la trousse pour exprimer leur vision du fleuve.

Votre école est située aux abords du fleuve Saint-Laurent ?
Faites participer vos élèves au concours d'ici le **1^{er} avril 2013**.
C'est à noter à votre agenda!

➤ Pour plus d'information sur ces deux concours, consultez le site www.fondationmf.ca

Préparé en collaboration avec



Jour de la Terre[®]
CANADA

Concours pour les écoles publiques du Québec :

À gagner, 2 laboratoires informatiques d'une valeur de 25000\$ chacun.

Soumettez un essai sur les initiatives écologiques de votre école et pour pourriez gagner un des dix (10) laboratoires informatiques de 25000\$.

Le concours prend fin le **22 février 2013**. Pour les détails et la participation au concours, visitez le site:

www.bureauengros.com/recyclerpoureducation.

Staples Canada/Bureau en Gros veut simplifier le recyclage des cartouches d'encre pour votre école.



Comment faire pour retourner les cartouches d'encre recueillies ?

Avec chaque bac, nous fournissons des sacs transparents pratiques. Tout ce que vous avez à faire, c'est de les remplir et de les déposer à votre magasin Staples/Bureau en Gros. Nous pouvons aussi faire le nécessaire pour que vos sacs pleins nous soient expédiés sans frais supplémentaires.

Rendez-vous à notre page Web www.bureauengros.com/environnement pour commander votre bac gratuit.



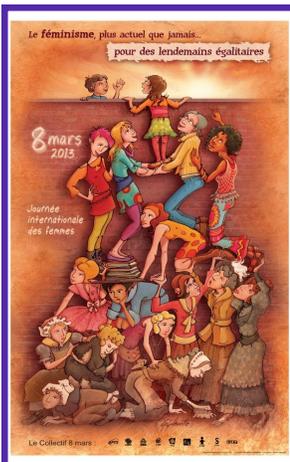
GAGNEZ UN laboratoire informatique pour votre école !
Nous savons que l'environnement vous tient à cœur, et à nous aussi.

Soumettez un essai sur les initiatives écologiques de votre école et vous pourriez GAGNER 1 des 10 laboratoires informatiques de **25 000 \$**

Et pour chaque bulletin de participation, Bureau en Gros fera un don au nom de votre école à Jour de la Terre Canada

Le concours prend fin le 22 février 2013. Pour les détails et la participation au concours, visitez www.bureauengros.com/recyclerpoureducation





Le féminisme, plus actuel que jamais...

pour des lendemains égalitaires

Comme à chaque année, le Collectif 8 mars, dont la CSQ est membre, produit du matériel promotionnel pour la Journée internationale des femmes, le 8 mars. Le thème pour 2013 est « **Le féminisme, plus actuel que jamais... pour des lendemains égalitaires** ».

Le Collectif 8 mars souhaite interpeller le mouvement des femmes du Québec dans une perspective optimiste et avec un regard sur l'avenir rempli d'espoir pour l'année 2013.

Cette année sera marquée de discussions, de réflexions et de décisions pour les féministes du Québec qui s'engageront dans le cadre des États généraux de l'action et de l'analyse féministes, à repenser les analyses et actions du mouvement dans le contexte sociopolitique actuel. Un projet de société féministe est encore aujourd'hui possible.

Nous vous encourageons à afficher, coller et porter fièrement le matériel promotionnel du 8 mars 2013 et à vous engager à travailler pour des lendemains égalitaires pour toutes encore cette année ! **Parce que, oui, le féminisme, est plus actuel que jamais en 2013 !**

Véronique Lefebvre, présidente

Le 8 mars, je me souviendrai pour ma grand-mère, ma mère, ma fille et toutes celles qui suivront.

La journée de la Femme pour se souvenir collectivement du chemin parcouru et des défis qui sont encore à relever.

Les femmes doivent encore s'unir, pour arriver à se faire entendre dans un monde où trop souvent, elles sont absentes des différents comités décisionnels de notre société.

De plus, lorsqu'on regarde ce qui se passe dans certains pays du monde, il faut s'indigner haut et fort pour aider ces femmes qui doivent toujours se battre pour avoir les mêmes droits humains qu'un homme.

Vous recevrez dans votre courriel le 8 mars prochain un document "PowerPoint" sur l'histoire de ces femmes qui ont cru à cette cause qui est la nôtre; l'égalité entre les sexes dans une société démocratique.

Le 8 mars, je me souviendrai... et toi!

**Julie Lambert et Lili Therrien
Comité des femmes du SERV**



Journées de maladie non monnayables 1 fois en carrière

À la suite de la décision rendue par l'arbitre René Beaupré le 2 octobre 2012, dans l'affaire *Commission scolaire des Patriotes et le Syndicat de Champlain*, la commission scolaire nous a informés qu'elle avait l'intention de changer sa pratique quant à l'application des clauses 5-10.36 B) et 5-10.38 de la convention collective E1.

5-10.36 B) De plus, dans le cas d'une première année de service d'une enseignante ou d'un enseignant qui n'est pas relocalisé dans le cadre de la sécurité d'emploi, la commission ajoute un crédit de 6 jours de congé non monnayables.

5-10.38 Dans le cas d'une enseignante ou d'un enseignant à temps partiel, la clause 5-10.36 s'applique, en faisant les adaptations nécessaires, et le nombre de jours crédités est réduit proportionnellement à sa tâche éducative par rapport à la tâche éducative de l'enseignante ou de l'enseignant à temps plein.

Il en est de même dans le cas d'une enseignante ou d'un enseignant à la leçon...

Ainsi à compter de l'année scolaire 2013-2014, la commission scolaire versera aux enseignants à temps partiel un crédit de (6) journées de maladie non monnayables au prorata de la tâche éducative, et ce, uniquement lors de la signature de leur premier contrat avec la Commission scolaire et non plus lors de la signature de chaque nouveau contrat. Toutefois, l'enseignant à temps partiel qui n'a pu bénéficier de la totalité des six (6) jours lors de la signature de son premier contrat, étant donné sa tâche éducative, pourra bénéficier de la différence s'il signe un nouveau contrat avec la Commission scolaire.

Véronique Lefebvre, présidente

<i>L'Informel</i>	Éditeur : Véronique Lefebvre	Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre
	Mise en page : Johanne Roy	Collaboration: Céline Durand, Julie Lambert, Lili Therrien